

**OBSERVATION
DE
L'ASSOCIATION
VENT DES BOIS**

**sur le projet d'aménagements de
sécurité sur la RD 357 entre Le
Mans et Saint-Calais**

**à l'attention du Commissaire
Enquêteur.**

Association Vent de Bois
Tampain
72440 Coudrecieux
Mail : ventdesbois@outlook.fr
Tel : 06 44 29 09 89 ou 0679197830

Créée le 31/12/2016 l'association Vent des bois dont le siège est à Coudrecieux, a pour but de défendre et protéger l'environnement, la qualité de vie, le patrimoine et les paysages sur le territoire des communautés de communes du Gesnois Bilurien et des Vallées de la Brayre et de l'Anille.

A ce titre,

- Elle a participé avec d'autres associations au recensement des haies et des arbres remarquables de la commune de Coudrecieux dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Gesnois Bilurien.
- Très préoccupée par la préservation de la biodiversité, elle lutte, avec le soutien d'autres associations environnementales comme la LPO, contre un projet éolien en forêt de La Pierre prévoyant 16 éoliennes industrielles de 165 m de hauteur sur les communes de Coudrecieux et Montailly (10 sur Coudrecieux et 6 sur Montailly).
- Elle a réalisé un travail de collecte de données concernant tous les chemins ruraux sur une zone de 250 km² située sur la partie nord de la communauté de communes des vallées de la Brayre et de l'Anille et la partie est du Gesnois Bilurien.

Ce travail d'inventaire s'est concrétisé par l'élaboration d'une carte indiquant les chemins ruraux, leur nom et numéro et leur inscription éventuelle au PDIPR (*Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée*).

Cette carte pourra aider le randonneur particulier, mais aussi les associations de randonnées pédestres ou VTT à élaborer des boucles petites ou grandes ou à établir des jonctions entre des boucles de randonnées existantes.

L'élaboration d'une telle carte participe aussi à la préservation d'un patrimoine paysager qui raconte notre histoire et à la protection de la biodiversité qui caractérise toutes les haies bocagères qui bordent nos chemins champêtres.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'exigence, le sérieux et la rigueur remarquable avec lesquels le Département a diligenté les études, en particulier environnementales, visant à la réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD 357 entre Le Mans et Saint-Calais.

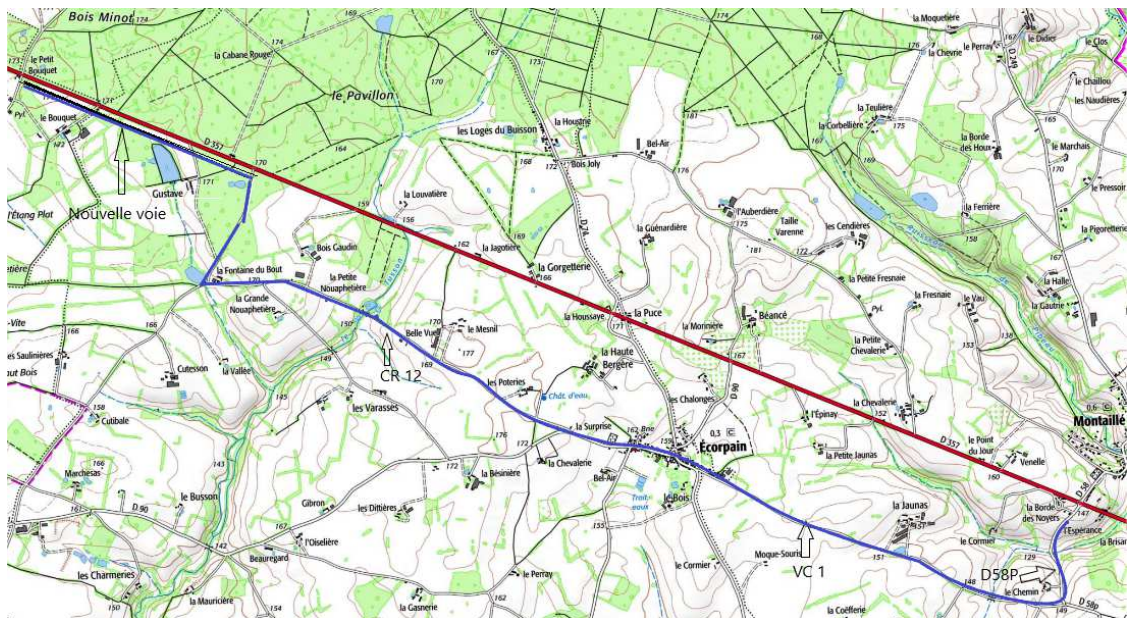
Pour le promeneur à pied ou le cycliste du Perche Sarthois, la RD 357 pose bien des problèmes :

- Impossibilité d'y circuler, vu le très grand nombre de poids lourds qui l'emprunte.
- Difficulté de la traverser en toute sécurité, vu le trafic parfois intense et le manque de visibilité dû au relief (montées-descentes successives de la route).
- Aucun chemin de randonnée communale ou de GR ne traverse la départementale entre Bouloire et Saint Calais à part le circuit des Quatre Vents du Perche Sarthois à la Pouvardière.

En termes de randonnée pédestre et de déplacement à vélo, la RD 357 fracture donc le territoire du Perche Sarthois, formant une frontière est-ouest difficilement franchissable.

Il est possible cependant maintenant de lever cet « obstacle » :

- Du nord de la départementale (Coudrecieux, Semur en Vallon,...) comme de Maisoncelles ou Bouloire, en passant par le Petit Bouquet on peut parvenir à vélo à Montaillé (puis à Conflans sur Anille et Saint Calais ...) grâce à la voie nouvelle de 1570 m qui sera créée sur les communes de Bouloire et d'Ecorpain en empruntant à partir de la Fontaine du Bout, le chemin rural numéro 12 d'Ecorpain puis la voie communale numéro 1 de Montaillé qui rejoint la D 58 P.
A noter que cet itinéraire (en bleu sur la carte) est une petite route goudronnée qui a aussi pour nom : « ancienne route du Mans à Saint Calais » !



- Une autre possibilité, plutôt pour le marcheur ou le VTTiste, mais qui n'est pour l'instant qu'une potentialité, nous a été révélée lors de notre étude sur les chemins ruraux du territoire. Il existe sur la commune de Montaillé un chemin rural, le Chemin Rural numéro 2 dit « d'Ecorpain à Montaillé » qui permettrait de rejoindre les villages d'Ecorpain et de Montaillé.

Sa longueur est de 1900 m ; il part du bourg d'Ecorpain pour aboutir à la voie communale n°103 de Montaillé entre Le Cormier et La Borde de Noyers.

Ce chemin rural est particulièrement remarquable par sa continuité. Avec la présence des nombreuses haies qui le bordent, il a un grand intérêt paysager et vaudrait la peine d'être sérieusement réhabilité.

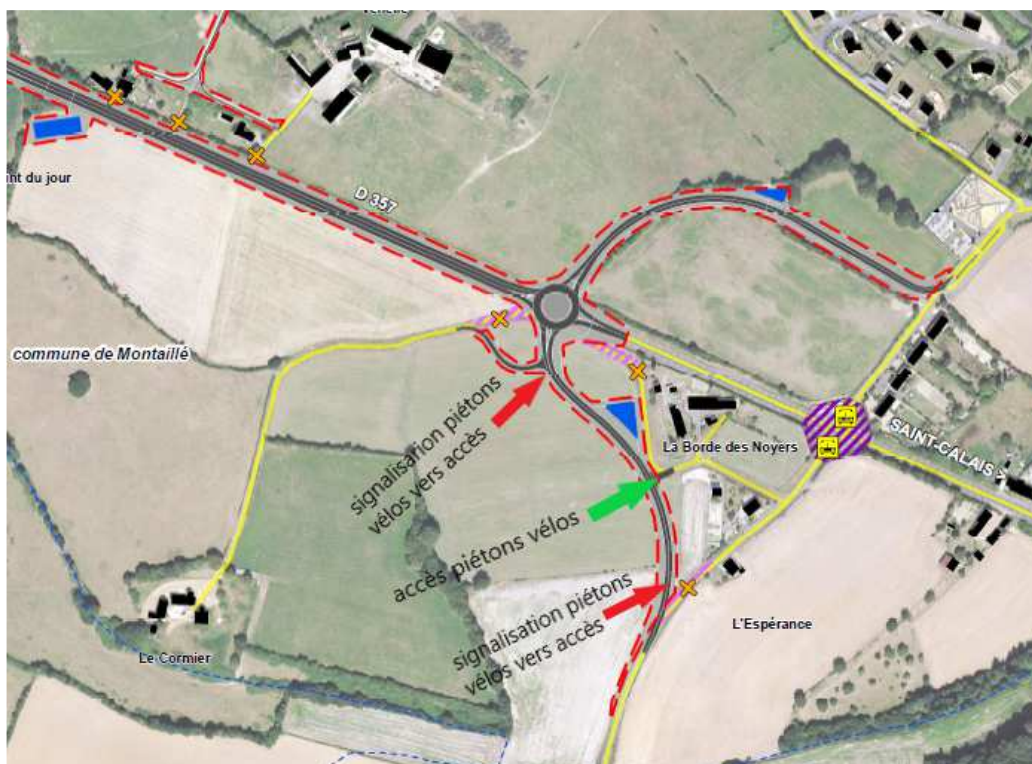
Il permettrait une jonction très intéressante des boucles communales actuelles avec le GR 235 aussi bien au nord qu'au sud de Saint Calais.



En noir le CR 2 qui part du bourg d'Ecorpain pour arriver à la VC 103 entre le Cormier et la Borde des Noyers.

L'objet de la présente observation est la sécurisation des accès de ces deux itinéraires cyclistes ou piétonniers au bourg de Montaille. Le premier itinéraire arrive par la D58 P, le deuxième par la VC 203 : dans les deux cas, le piéton ou le cycliste, s'il n'en est pas dissuadé, pourrait passer **par le carrefour giratoire envisagé ce qui constituerait une mise en danger pour l'un comme pour l'autre en particulier à cause de la présence de très nombreux poids lourds.**

Nous demandons donc qu'une signalisation suffisamment incitative, encourage voire oblige piétons et vélos à emprunter la voie de jonction qui sera créée entre le futur tracé de la D58 P et la voie communale 103 à la Borde des Noyers, **pour accéder en sécurité à pied ou à vélo au bourg de Montaille par l'actuel carrefour où seront aménagés les arrêts de car.**



Cet accès piétons-vélos par la Borde des Noyers permettrait, **s'il est bien signalé en amont**, la traversée de la RD 357 sans passer par le carrefour giratoire pour lequel aucun aménagement cycliste n'est prévu (voir page 21 du bilan de concertation préalable) ni d'aménagement piétonnier (pas de trace dans le dossier sauf erreur de notre part).

En espérant que vous voudrez bien prendre en compte cette observation, nous vous prions, monsieur le commissaire enquêteur, d'agréer nos meilleures salutations.

L'association Vent des Bois